



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 20198

Texte de la question

M. Guy Teissier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'élargissement à l'ensemble du territoire du décret n° 82-887 du 16 octobre 1982 relatif à la « prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués à l'intérieur de la zone de compétence de l'autorité organisatrice des transports par les fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics à caractère administratif entre leur résidence et leur lieu de travail ». Les surveillants pénitentiaires de la maison d'arrêt des Baumettes l'ont récemment sollicité à ce sujet, considérant cette disparité comme une injustice. En effet, le décret du 16 octobre 1982 précise que les personnels précités, habitant la région parisienne, bénéficient du remboursement de la moitié de leur abonnement mensuel. Néanmoins, sur le reste du territoire, les cotisations patronales touchant à ces remboursements sont d'un montant fixe (21,26 euros pour les surveillants pénitentiaires marseillais). Il en va du principe d'égalité que ce décret soit rectifié. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

Le décret n° 82-887 du 18 octobre 1982 prévoit la prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués dans la zone de compétence de l'autorité organisatrice des transports parisiens par les agents de l'État entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. Ce dispositif est fondé sur la prise en compte des contraintes propres aux déplacements dans la région parisienne. Il n'est pas envisagé d'étendre ce dernier en dehors de cette région.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20198

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2003, page 4657

Réponse publiée le : 13 janvier 2004, page 316